

Master 2 Droit, entrepreneuriat et digital (Law, entrepreneurship and digital)

Responsables pédagogiques : Véronique Magnier, Benoît Dumontet et Hossein Shekarchizadeh

Nom - Prénom N° Etudiant
Tél. Email (prénom.nom) : @universite-paris-saclay.fr

Enseignements	Choix	ECTS	CM	Evaluations		Seuil de compensation
				Session 1	Session 2	
Semestre 3		30	175			10/20
Créer ou accompagner la création d'entreprises innovantes						
Introduction à l'entrepreneuriat		3	10	ET	ET	7/20
Structuration des startup- corporate law & governance		3	20	ET	ET	7/20
Droit fiscal des entreprises innovantes- responsabilité/assurance des dirigeants		2	10	ET	ET	7/20
Coaching et recrutement de talents		3	20	ET	ET	7/20
Launching Innovative Projects (HEC)		2	10	ET	ET	7/20
Maîtriser les innovations digitales						
Droit IP/IT		3	20	ET	ET	7/20
Droit du metaverse		2	10	ET	ET	7/20
Piscine Discovery (42)		5	30	ET	ET	7/20
Diriger ou accompagner le management des entreprises innovantes						
Leadership et stratégie		2	15	ET	ET	7/20
Management de la Propriété Intellectuelle (M2 Saclay Management)		1	5	ET	ET	7/20
Droit pénal des affaires appliqué aux entreprises innovantes		1	5	ET	ET	7/20
Internet and Telecom Economics		1	5	ET	ET	7/20
Financer les activités ou conseiller sur le financement des entreprises innovantes						
Financement des entreprises innovantes		2	15	ET	ET	7/20
Semestre 4		30	175			10/20
Diriger ou accompagner le management d'entreprises innovantes						
Droit de la concurrence		1	6	ET	ET	7/20
Résolution des conflits		2	12	ET	ET	7/20
Négociation & vente		2	15	ET	ET	7/20
Contract drafting		2	10	ET	ET	7/20
Financer les activités ou conseiller sur le financement d'entreprises innovantes						
Droit du financement des entreprises innovantes		2	10	ET	ET	7/20
Agir et communiquer dans le contexte professionnel des entreprises innovantes						
Clinique Juridique Paris-Saclay		5	30	ET	ET	7/20
Operations management		2	10	ET	ET	7/20
Digital Marketing (HEC)		2	10	ET	ET	7/20
Business English		2	12	ECl		7/20
Build my project (Hackathon)		2	35	ET	ET	7/20
Mise en situation de pratique professionnelle : le rendez-vous client, créer le lien de confiance et asseoir sa légitimité (HEDAC)			3			
Expression orale, l'art de convaincre (HEDAC)			15			
Séminaires professionnels et Afterworks			15			
Kit de création d'une startup			12			
Option : concours d'éloquence Albert JOLY (HEDAC)	<input type="checkbox"/>					
Option : Analyse financière et compliance (M2 Saclay BTFML)	<input type="checkbox"/>		10			
2 Modules approfondis de pratique professionnelle (MAPP) au choix :						
Gouvernance, risk management et compliance	<input type="checkbox"/>	1	10	ET	ET	7/20
Droit numérique et des technologies avancées	<input type="checkbox"/>	1	10	ET	ET	7/20
Culture digitale et droit	<input type="checkbox"/>	1	10	ET	ET	7/20
Digital et social	<input type="checkbox"/>	1	10	ET	ET	7/20
Stage / mémoire						
Stage (3 à 6 mois) / création d'entreprise/Launchpad (HEC)		6		Mémoire et soutenance	Mémoire et soutenance	10/20
Total annuel		60	350			

La présence en cours et aux séminaires est obligatoire.

Master 2 Droit, entrepreneuriat et digital (Law, entrepreneurship and digital)

Responsables pédagogiques : Véronique Magnier, Benoît Dumontet et Hossein Shekarchizadeh

Modalités de contrôle des connaissances

VSN : validation sans note : le résultat est « Admis » ou « Défaillant »

ECT : Evaluation continue et terminale :

- Session 1 : 50% note contrôle continu + 50% note examen de fin de semestre.
- Session 2 : 50% note de contrôle continu de **session 1 reportée** et 50% note d'examen de session 2.

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.
- Session 2 : report de la note de session 1 en session 2

Conditions de validation de l'année de Master 1 :

- Les 2 semestres doivent être validés (« Admis »), sans compensation entre les semestres ;
- La compensation des UE est possible au sein de chaque semestre ;
- Les UE dont le seuil est à 10/20, sont ni compensantes ni compensables.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé **mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay)** via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (**unique contact pour toute communication administrative**) et avoir pris connaissance du **Règlement des études** ainsi que des **modalités* particulières applicables à cette fiche pédagogique** consultables sur le site <https://www.jm.universite-paris-saclay.fr/formation/reglement-des-etudes-et-modalites-de-controle-des-connaissances-mcc>

Date et signature de l'étudiant